

Règlement Concours Couples Jeunes Sonneurs

Le but du concours est d'inciter **les jeunes sonneurs**, âgés de moins de **20 ans** à pratiquer la musique en couple Bombarde-Cornemuse (Braz ou Kozh).

2 catégories :

➤ **1** : concours pour débutants "**premier pas en couple**"

➤ **2** : concours ouvert aux jeunes couples ayant un petit peu d'expérience, mais n'ayant pas gagné de trophée (Pierre Pulvé, Filets bleus, ...) et n'ayant pas participé au Championnat à Gourin.

♦ Dans les 2 cas, sont autorisés le biniou Kozh et le Biniou Braz.

♦ Les concurrents présenteront un air de marche ou de mélodie et une danse au choix, en prenant soin de se renseigner sur la provenance de leur répertoire !

♦ La durée de la prestation sera de 5 minutes maximum.

♦ Les critères de jugement prendront en compte :

- *La qualité du jeu en couple*
- *La technique instrumentale*
- *Le style et l'expression personnelle de chacun des sonneurs, leurs capacités éventuelles à présenter des variantes dans les thèmes répétés*
- *Le répertoire (adapté à la musique en couple – il est déconseillé d'interpréter du répertoire imposé en bagad ...)*
- *L'authenticité des tempi de danses et la tenue du rythme sur l'ensemble de la prestation*
- *La compréhension du répertoire interprété*

♦ L'originalité du répertoire n'est pas un élément déterminant, d'autant qu'il peut être préparé par un maître sonneur qui l'aura enseigné au couple.

♦ La préparation de l'accord des instruments peut se faire par un musicien expérimenté.

♦ Ce concours n'est pas qualificatif pour le concours de Gourin.

Concours Soliste & Ensemble Batteries

SOLISTE BATTERIE

Article 1 – Le Championnat

Le concours de Soliste batterie de Menez Meur n'est pas pris en compte pour les qualifications du Championnat de Bretagne

Article 2 – Les catégories

Six catégories sont constituées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents :

- Catégorie moins de – 11 ans
- Catégorie moins de 14 ans
- Catégorie moins de 18 ans B
- Catégorie moins de 18 ans A
- Catégorie « open » B
- Catégorie « open » A

La catégorie moins de - 11 ans est destinée aux batteurs débutants n'ayant jamais pris part à d'autres concours dans la catégorie des -14 ans

La catégorie moins de 14 ans ne comporte qu'un seul niveau. Selon le nombre de concurrents, la commission d'organisation pourra mettre en place des poules qualificatives qui donneront chacune lieu à un classement. Chaque poule qualificative ne pourra être constituée de plus de 12 concurrents. Les 4 premiers de chaque poule participeront à la finale mais le nombre de concurrents sélectionnés pour la finale ne pourra toutefois pas dépasser 12. Le classement de la finale tiendra lieu de classement de la catégorie. Il ne sera aucunement influencé par les classements des poules qualificatives.

La date de référence pour l'inscription dans l'une ou l'autre des catégories est celle de la 1^o épreuve du Concours. Les concurrents ayant leur anniversaire le jour de cette épreuve devront se présenter dans la classe d'âge supérieure.

Chaque concurrent ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie pour l'année. S'il le souhaite, un concurrent âgé de moins de 14 ans peut s'inscrire

en catégorie moins de 18 ans, voir « open ». De même, un concurrent âgé de moins de 18 ans peut s'inscrire en catégorie « open ».

Article 3 – Le répertoire

Les concurrents doivent interpréter les morceaux suivants :

Catégorie moins de – 11 ans :

Une danse bretonne de deux thèmes.

Catégorie moins de 14 ans :

En poule qualificative : Une danse bretonne (limitée à 2 thèmes).

En finale : Une marche bretonne et une danse bretonne (limitée à 2 thèmes).

S'il n'y a pas de poules qualificatives : Une marche bretonne et une danse bretonne (limitée à 2 thèmes).

Catégorie moins de 18 ans B

Une marche bretonne
Une danse bretonne (limitée à 2 thèmes).
2 phrases de Jig écossaise

Catégorie moins de 18 ans A

Une marche bretonne
Une danse bretonne.
4 phrases de Jig écossaise

Catégorie open B

Une marche bretonne ou écossaise
Une danse bretonne (limitée à 2 thèmes).

Catégorie open A

Breton : Une marche et une danse bretonne.
Ecossais : Hornpipe (mini 2 phrases) et une Jig (4 phrases).
Possibilité de faire Breton et/ou Ecossais. Classement Ecossais et Breton

Article 4 – L'accompagnement

Dans toutes les catégories, les concurrents doivent être accompagnés par au moins un musicien.

Article 5 – Le passage en catégorie supérieure

Dans les catégories « open » et moins de 18 ans, les deux meilleurs du concours classés en niveau B accèdent automatiquement en niveau A de la

même catégorie pour la saison suivante (sous réserve d'avoir toujours l'âge requis). La commission d'organisation peut, si le nombre de concurrents est trop important dans le niveau B, faire accéder d'office plus de deux concurrents en niveau A pour la saison suivante.

Dans la catégorie moins de 18 ans niveau B, les concurrents ayant été primés et changeant de classe d'âge la saison suivante, pourront être inscrits d'office en open niveau A ou B par la commission d'organisation.

De même, dans la catégorie moins de 14 ans, les concurrents ayant été primés et changeant de classe d'âge la saison suivante, pourront être inscrits d'office en catégorie moins de 18 ans niveau A par la commission d'organisation.

Article 6

La participation au concours de Menez Meur implique l'acceptation de son règlement dans son intégralité. Le non-respect du règlement sera sanctionné par le jury. La sanction pourra aller de la simple baisse de la notation jusqu'au déclassement du candidat. Les décisions du jury sont sans appel. Les résultats seront annoncés de façon globale, les prix seront attribués aux premiers de chaque épreuve et au tiercé gagnant du classement général, toutefois les classements détaillés seront à la disposition des concurrents.

Trophée du Sanglier d'Or

ENSEMBLE BATTERIES

Article 1 : Les ensembles batteries sont composés au minimum de 3 caisses claires, 1 ténor, 1 basse

Article 2 : les ensembles peuvent interpréter soit un solo ou une suite de danse et/ou de marche en incluant au minimum 2 rythmes.

Article 3 : les ensembles peuvent se faire accompagner par un moniteur.

SONERION
Bodadeg ar Sonerion
PENN AR BED

SOLISTE CORNEMUSE

		- 20 ans <i>Né(e) entre le 31/07/2001 et le 30/06/2006</i>		A & B - 15 ans & -12 ans <i>né(e) après le 31 juillet 2006</i>		
		+20 ans <i>Né(e) après le 31/07/2000</i>				
		B	A	B	A -15	B -15 & -12
			<i>Trophée Mcallum/Ti ar Sonerien</i>		<i>Trophée Mcallum/Ti ar Sonerien</i>	
Musique Bretonne		<p>suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse.</p>	<p>Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse</p>	<p>Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse</p>	<p>Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse</p>	<p>Marche ou mélodie ou danse bretonne. La durée de la prestation sera au maximum de 3 mn.</p>
	Musique Ecosaise	<p>Hornpipe à 4 parties et jig à 4 parties</p>	<p>Suite composée d'une Marche, d'un Strathspey et d'un Reel de compétition comportant chacun 4 parties au minimum</p>	<p>Une marche (tous types) à 4 parties ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties</p>	<p>Une marche (tous types) à 4 parties ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties</p>	<p>Une marche (tous types) à 2 parties ou Un hornpipe à 2 parties ou Une jig à 2 parties</p>

+20 ans A OPEN	Musique Bretonne	<p>Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.</p>
	Musique Irlandaise	<p>suite composée, au choix : slow air, hornpipe, jig, reel, marche L'ordre des enchaînements est libre. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.</p>
	Musique Ecosaise	<p>suite de compétition March, Strathspey, Reel</p>

Article 1 Ce concours s'adresse aux solistes de cornemuse écossaise inscrits avant la date limite fixée par SONERION Penn ar Bed. Les concurrent(e)s devront utiliser une cornemuse écossaise en si bémol ou en do. Le concours de solistes cornemuse est constitué de 6 catégories déterminées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents ainsi que deux catégories en « Piobaireachd ».

Les catégories A sont réservées aux solistes confirmés

Les catégories B sont réservées aux solistes débutants ou moins expérimentés.

Un(e) concurrent(e) ne peut se présenter à la fois dans les catégories A et B.

Les concurrent(e)s peuvent se présenter en « musique bretonne » et / ou « musique écossaise » pour les catégories A et B, et / ou en « musique irlandaise » pour la catégorie +20A. Toutefois, un(e) concurrent(e) est autorisé(e) à concourir dans une tranche d'âge supérieure s'il le(la) souhaite. Cependant dans ce cas, il(elle) ne peut se présenter dans sa tranche d'âge d'origine.

Le concurrent(e) ayant été primé(e) dans la catégories B lors de précédents concours organisés par SONERION Penn Ar Bed doivent obligatoirement se présenter en catégorie A.

Article 2 Catégories et répertoires à présenter (Voir tableau)

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier

Article 4 Afin de faciliter l'évaluation des candidat(e)s, il est demandé cette année de fournir au jury avant le début des épreuves, les partitions des pièces proposées en musique écossaise.

Article 5 Un(e) candidat(e) qui se trouverait dans une impossibilité imprévue de participer aux épreuves auxquelles il (elle) s'est inscrit(e) se doit de prévenir SONERION Penn Ar Bed avant le début de celles-ci. SONERION Penn Ar Bed se réserve le droit de refuser l'inscription à un futur concours qu'elle organise si un(e) candidat(e) ne respecte pas cette clause.

PIOBAIREACHD

Article 1 Ouvert à tous les solistes cornemuse. Le concours de « Piobaireachd » est constitué de 2 catégories A et B

Article 2

Catégorie A : chaque concurrent devra interpréter une pièce complète de son choix

Catégorie B : cette catégorie concerne les débutants en piobaireachd. Chaque concurrent devra interpréter une pièce de son choix. Il est demandé de jouer le thème et les 2 premières variations.

Le sonneur achèvera sa prestation en rejouant, dans la foulée des 2 variations, la première ligne du thème.

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier

REGLEMENTS QUATUOR

Article 1 : Le concours est ouvert aux ensembles instrumentaux de quatre sonneurs de cornemuse (tous types de cornemuses admis) inscrits avant la date limite fixée par Sonerion Penn ar Bed.

Article 2 : Les candidats devront présenter une suite d'une durée de 5 à 7 min maximum pour la catégorie A et entre 3 et 5 min pour la catégorie B. Le répertoire constituant la suite est libre.

Un descriptif de la suite et une présentation du quatuor devront être fournis à Sonerion Penn ar Bed une semaine avant la date du concours (dactylographiés SVP). L'accord pourra être revu sur scène dans la limite de 3 min.

La participation à plusieurs quatuors et/ou à plusieurs suites est acceptée.

Article 3 : Les juges seront nommés par Sonerion Penn ar Bed.

Critères de jugement :

- respect de l'instrument (justesse de l'accord, technique)
- intérêt musical de la suite présentée (respect d'un style, originalité des arrangements)
- respect des temps d'accord et de prestation impartis
- les juges ne délibèrent pas.
- les membres du quatuor primé se verront remettre un prix.

Article 4 : En cas de 1^{er} ex aequo c'est le quatuor ayant été classé 1er par le plus grand nombre de juges qui se verra remettre le 1er prix.

Généralités

- Pour tous les concours, l'inscription se fait par le formulaire électronique disponible via le site de Sonerion Penn ar Bed.
- Aucune inscription ne sera acceptée passée la date fixée sur le formulaire.
- Tout ensemble qui se trouvera dans l'impossibilité imprévue de participer aux épreuves auxquelles il s'est inscrit se doit de prévenir, au plus tôt, l'organisation de son absence.
- Sonerion Penn ar Bed se réserve le droit de refuser l'inscription à un futur concours si l'ensemble ne respecte pas cette clause.
- Les décisions du jury sont sans appel.
- L'ordre de passage est effectué par le Comité Organisateur et les groupes seront avertis à l'avance de l'heure de passage prévue.
- Catégories B&C : accompagnement par les professeurs ou encadrants, non inclus dans l'effectif minimum.

Niveau A Confirmés

MSR

Répertoire : Suite écossaise composée d'une marche « 2/4 », d'un strathspey et d'un reel de « compétition » composé de 4, 6 ou 8 phrases.

Effectifs : 8 cornemuses, 3 caisses-claires, 1 basse (ténors facultatifs).

Arrivée : Sur le cercle en jouant

Ténor : Libre choix aux groupes

MEDLEY

Temps : 5 à 7 minutes

Répertoire : Une suite écossaise de type « medley » d'au moins 5 rythmes différents enchainés librement

Effectifs : 8 cornemuses, 3 caisses-claires, 1 basse (ténors facultatifs).

Arrivée : Sur le cercle en jouant

Ténor : Libre choix aux groupes.

Niveau B Non confirmés

Temps : 3 à 5 minutes

Répertoire : Medley de 3 ou 4 rythmes différents enchainés

Effectifs : Cornemuse 6 / caisse-claire 2 / Basse 1

Arrivée : Sur le cercle en jouant

Ténor : Libre choix aux groupes.

Niveau C Débutants

Temps : 6 parties en rythme de marche (ex : 3 airs à 2 parties ou 1 air à 4 parties plus 1 à 2 parties)

Répertoire : Suite de marches, 2/4, 3/4, 4/4, 6/8, 9/8, 12/8 ou hornpipe enchainées.

Effectifs : Cornemuse 5 / caisse-claire 2 / Basse 1

Arrivée : Pas d'obligation de jouer, mais arrivée « au pas »

Ténor : Libre choix aux groupes.

Règlement **ENSEMBLE BOMBARDES**

- Article 1: L'esprit du concours est de favoriser la mise en valeur de la bombarde par la bombarde.
- Article 2: Chaque ensemble est composé d'au moins 3 talabardier pour la catégorie E « Petits loups » et 4 pour les autres catégories, quelle que soit la tonalité des bombardes utilisées. Aucun rajout d'instrument autre que la bombarde n'est admise.
- Article 3: Un bagad ou une école peut présenter plusieurs ensembles.
- Article 4: Les sonneurs d'un même ensemble ne sont pas nécessairement issus du même bagad.
- Article 5: Au cas où il n'y aurait pas suffisamment d'inscriptions dans une catégorie, les organisateurs se réservent le droit de la supprimer. (Les inscrits en seront avisés).
- Article 6 : La présentation au public, du groupe et de son programme musical, sera réalisée par un (ou plusieurs) musicien (s) de l'ensemble avant son passage sur scène.
- Article 7: Lors de l'inscription, chaque ensemble déclare son nom ainsi que les noms et provenances des membres qui le composent.
- Article 8: Il est vivement déconseillé de s'accorder sur l'aire de concours.
- Article 9: Chaque groupe sera classé par le jury. Une note lui sera attribuée et un commentaire global lui sera remis lors des résultats.
- Article 10: Les décisions du jury sont sans appel.
- Article 11: L'ensemble classé premier sera primé. Par ailleurs, un ou plusieurs prix spéciaux pourront être décernés par le jury (pour le choix des airs, le style, la jeunesse de l'ensemble...).
- Article 12: Les concurrents autorisent Sonerion Penn ar Bed à procéder à l'enregistrement des épreuves. Les enregistrements ainsi réalisés seront remis aux archives de Sonerion Penn ar Bed.
- Article 13: Les juges et les organisateurs se réservent le droit de reclasser tout ensemble qui se serait inscrit dans une catégorie inférieure à son niveau en lui demandant de se représenter dans la bonne catégorie.
- Article 14: Les réclamations éventuelles ne doivent être formulées qu'auprès des organisateurs.

CATEGORIE A « Open Gavotte »

- Article 13: Ce concours est ouvert à tous.
- Article 14: Les ensembles devront interpréter une gavotte ou une suite de gavottes des terroirs de Cornouaille (Sud Cornouaille : Pays de l'Aven, de Fouesnant ... Pays Bigouden - Cap sizun - Pays Glazik - Rouzic - Pays des Montagnes - Kernevodez - Fisel ...) La durée de la prestation ne doit pas excéder 8 minutes.
- Article 15: Le jury portera une attention particulière tant à la qualité musicale qu' à l'interprétation de la danse.

CATEGORIE B « Sonneur expérimentés »

- Article 16: Destiné aux sonneurs d'un niveau équivalent aux 4^{ème} et 3^{ème} catégories.
La durée de la prestation 4 / 7 min maximum. L'ensemble doit interpréter une suite de musique bretonne comprenant au moins 2 genres différents dont 1 danse.

CATEGORIES : E « Petits loups » - D « 2^{ème} et 3^{ème} année » et C « 4^{ème} année »

- Article 17 : Un moniteur est admis par ensemble, s'il justifie le faire travailler régulièrement, il ne lui est cependant pas autorisé de jouer un rôle de soliste.
- Article 18 : catégorie « Petits loups » E : talabardier ayant débuté la pratique de la bombarde à partir de septembre 2018 et n'ayant pas concouru dans une catégorie supérieure. Les ensembles doivent interpréter une suite bretonne de +/- 3 min comprenant 2 airs (dont une danse).
- Article 19 : catégorie « 2^{ème} et 3^{ème} année » D : Destinée aux sonneurs ayant déjà plus d'une année d'instrument et n'ayant jamais participé en bagad de 5^{ème} catégorie. La durée de la prestation ne devra pas excéder 6 minutes.
- Article 20 : catégorie « 4^{ème} année » C : Destinée aux sonneurs estimés au niveau de 5^{ème} catégorie de bagad. La durée de la prestation ne doit pas excéder 7 minutes.